



FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CHNDS A THOUARS

Présentation synthétique

L'institut de formation du CHNDS à Thouars

Le bâtiment est situé au cœur de la vieille ville, dans une bâtisse chargée d'histoire. Il dispose également d'un espace, mis à disposition par le CHNDS, sur le site de l'ancien hôpital de Thouars afin d'y effectuer la simulation procédurale.



La formation en soins infirmiers

Texte réglementaire : [Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier](#)

Durée : 3 ans

- formation théorique de 2100h sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés, travail personnel et distanciel.
- formation clinique de 2100 h sous forme de stages effectués dans les services hospitaliers et extrahospitaliers

Formation diplômante : Diplôme d'Etat conférant le grade de licence, niveau Bac + 3

Equivalence : En cas d'interruption de la 1ère année de formation et validation de 48 ECTS : possibilité, sous certaines conditions, d'obtention du diplôme d'état d'Aide-soignant

Promotion : Quota de 82 étudiants par année de promotion

*Institut de formation en Soins infirmiers
Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres
2 rue de l'Abreuvoir BP 60184
79103 THOUARS Cedex*

Tél : 05.49.66.47.70

Mail : ifsi@chnds.fr

Web : www.chnds.fr



Comment intégrer la formation ?

Prérequis

- **Être âgé(e) de 17 ans** au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection

ET

- **Être titulaire du Baccalauréat** français ou équivalent **Ou être élève de classe de terminale** l'année de l'inscription à Parcoursup sous réserve de fournir une attestation de réussite au baccalauréat français au moment de l'inscription définitive dans l'institut **OU**
- **Relever de la formation professionnelle continue**, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

ET

Etre à jour des vaccinations obligatoires pour les professionnels de santé en France et présenter un certificat médical de non contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession.

Délais d'accès

Inscription à partir de janvier

Rentrée fin août/début septembre

Passerelle pour les AS

[www.chnds.fr / instituts/ Dispenses d'UE et Parcours spécifique AS](http://www.chnds.fr/instituts/Dispenses_d'UE_et_Parcours_sp%C3%A9cifique_AS)

Depuis 2023, un **parcours spécifique** permet aux AS disposant d'une expérience professionnelle en cette qualité d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection et qui ont été sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue (FPC), de **suivre une formation de trois mois** validant les compétences requises **pour intégrer directement la deuxième année de formation d'infirmier.**

[Arrêté du 3 juillet 2023](#)

▪ Handicap & Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude préalable de chaque situation individuelle. Plus d'info sur : [www.chnds.fr/instituts/Formations et handicap](http://www.chnds.fr/instituts/Formations_et_handicap)

Modalités d'accès

Comment intégrer la formation en soins infirmiers ?

ACCES EN IFSI VIA PARCOURSUP

Candidat titulaire du Bac
ou en terminale sous réserve
de l'obtention du Bac

Sélection
sur
dossier

Inscription sur
www.parcoursup.gouv.fr

75 % du Quota

ACCES EN IFSI HORS PARCOURSUP

Candidat Formation
Professionnelle Continue
avec 3 ans de cotisation

Epreuve de français
: rédaction ou
questions/réponses

30 min

Tests de calcul

30 min

Entretien portant
sur expérience
professionnelle

20 min

Inscription sur
www.chnds.fr

25 % du Quota

Possibilité de suivre la formation en apprentissage

La formation en soins infirmiers peut être ouverte dès la 1^{ère} année (sous conditions) aux étudiants ou en 2^e ou 3^e année afin d'effectuer leurs dernières années de formation via l'apprentissage.

Contactez le CFA de Niort, toutes les infos sur le [site du CFA Nouvelle-Aquitaine](#) ou au 05-49-79-53-33.

Contenu de la formation

Objectifs

La progression de l'apprentissage s'effectue durant la totalité du cursus en fonction des objectifs globaux et spécifiques qui jalonnent chaque année de formation.

En 1ère année, être capable de :

- Découvrir le milieu de la santé et les différentes structures sanitaires et sociales.
- Acquérir une méthodologie efficiente de travail.
- Apprendre à travailler en groupe.
- Développer ses capacités de réflexion en lien avec les responsabilités inhérentes à l'exercice de la profession.

En 2ème année, être capable de :

- S'impliquer dans un travail d'équipe pluridisciplinaire. Renforcer la méthodologie de travail. S'inscrire dans une démarche de réflexion individuelle et collective. Développer une capacité d'argumentation tant d'un point de vue théorique que pratique.
- Renforcer la méthodologie de travail.
- Développer une capacité d'argumentation tant d'un point de vue théorique que pratique.

En 3ème année, être capable de :

- Maîtriser le raisonnement clinique
- Approfondir sa pratique professionnelle
- Valider l'ensemble des connaissances théoriques et cliniques
- S'initier à la recherche en soins infirmiers
- Finaliser son projet professionnel

▪ Aménagement des études

Il est possible d'obtenir une demande d'aménagement. Ces aménagements peuvent être en lien avec des activités complémentaires aux études ou des situations personnelles particulières.

[www.chnds.fr/instituts/Aménagement des études](http://www.chnds.fr/instituts/Aménagement_des_etudes)

✓ Dispenses d'UE

[www.chnds.fr / instituts/Dispenses d'UE](http://www.chnds.fr/instituts/Dispenses_d'UE)

Les titulaires du DEAS ou DEAP peuvent bénéficier du dispositif de **dispense d'unité d'enseignement** par la direction après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les 10 compétences infirmières

Compétence 1 :

Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

Compétence 2 :

Conseiller et conduire un projet de soins infirmiers

Compétence 3 :

Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

Compétence 4 :

Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique

Compétence 5 :

Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Compétence 6 :

Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

Compétence 7 :

Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

Compétence 8 :

Rechercher, traiter et analyser les données professionnelles et scientifiques

Compétence 9 :

Organiser et coordonner les interventions soignantes

Compétence 10 :

Informier, former des professionnels et des personnes en formation

La formation vise l'acquisition de **compétences professionnelles** pour répondre aux besoins de santé de la population.

Méthodes pédagogiques

- **Classiques** en présentiel et en distanciel

Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travail personnel guidé, guidance collective

- **Innovantes**

Serious game, MOOC, escape Game, e-learning, apprentissage par la simulation en santé (simulation Haute-fidélité, simulation procédurale, casque virtuel), analyse des pratiques professionnelles, partage d'expériences, ateliers bien-être & relaxation

- Un **suivi pédagogique** individualisé et/ou collectif durant tout le cursus de formation, qui permet de stimuler le questionnement et d'amener l'apprenant à construire son projet professionnel

Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal. Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une évaluation qui peut se décliner sous plusieurs formes :

- **Travail écrit individuel et collectif sur table.** Ces évaluations peuvent être élaborées par l'IFSI et / ou par les référents universitaires de la région Nouvelle Aquitaine (Poitiers, Bordeaux et Limoges).
- **Évaluation orale** individuelle ou collective à partir d'analyses de situations
- **Évaluation pratique en situation simulée**
- **Évaluation** des compétences en **stage**.

Le stage fait l'objet d'une évaluation qualitative, par le tuteur et l'étudiant, afin d'évaluer le degré de réalisation des objectifs et le niveau d'acquisition des compétences atteint par l'apprenant, à mi- stage et à l'issue du stage.

Obtention du diplôme

Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des **180 crédits européens** correspondant à l'acquisition des dix compétences selon des principes de capitalisation et de compensation définis à l'annexe II de l'arrêté du 31/07/09.

- 120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration
- 60 crédits européens pour la formation clinique en stage

Indicateurs

Résultat du **taux d'obtention de diplomation** sur la totalité des présentés, session de juillet 2023 : 96% de diplômés promo IDE 20-23

Indicateurs de satisfaction : 92% des étudiants en fin de cursus recommanderaient l'institut de formation de Thouars (promo 22-23)

Coûts et aides financières

Tarifs

Les étudiants ont à leur charge :

- **Les droits d'inscription universitaire** pour les candidats issus de Parcoursup qui s'élèvent à 170 € (tarif indicatif 2024-2025)
- **La Contribution à la Vie Etudiante et de Campus CVEC** qui s'élève à 103 € (tarif indicatif 2024-2025). (Remboursable si étudiants boursiers)

Le cout pédagogique de la formation est financé par la région Nouvelle-Aquitaine sauf pour les salariés en congé de formation. Dans ce cas, les frais de formation annuels de 9223€ sont facturés à l'employeur ou à un organisme de prise en charge.

Dispositifs d'aides financières

- **Bourse d'études** : accordée par le Conseil Régional sous conditions de ressources. La bourse n'est cumulable avec aucune autre rémunération. Les demandes de bourses sont à effectuer sur le site du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine [Bourses d'études sur critères sociaux \(étudiants en formations paramédicales\)](#)
- Rémunération par **France Travail**
- **Promotion professionnelle** : les agents des établissements hospitaliers publics peuvent conserver leur traitement durant leur scolarité. Pour tous renseignements, s'adresser à l'employeur ou au service formation
- **Projet de transition professionnelle (PTP)** : Le PTP est ouvert sous conditions et est accordé sur demande à l'employeur. Le salarié est rémunéré pendant toute la durée de la formation.

L'exercice professionnel

Profession infirmier(e) :

Les infirmier(e)s dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils/elles contribuent à l'éducation à la santé et l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Les valeurs suivantes sous-tendent le métier :

- Respect de soi et d'autrui,
- Acceptation de l'autre dans sa différence et sa complémentarité,
- Engagement professionnel et disponibilité.

[Fiche métier RNCP France Compétences – Infirmier](#)

94% des diplômés infirmiers de Nouvelle Aquitaine* sont en emploi après leur sortie de formation

Lieu d'exercice :

Avec le diplôme d'Etat infirmier, vous pouvez trouver un emploi :

- En milieu hospitalier public ou privé
- En secteur libéral
- En secteur extrahospitalier (santé scolaire, protection maternelle et infantile, médecine du travail, armée etc.)

Évolution de carrière :

Spécialisations possibles :

- Infirmier(e) anesthésiste (IADE) [Fiche métier](#)
- Infirmier(e) Puéricultrice [Fiche métier](#)
- Infirmier(e) de bloc opératoire (IBODE) [Fiche métier](#)
- Infirmier(e) en pratique avancée (IPA) [Fiche métier](#)
- Infirmier(e) hygiéniste [Fiche métier](#)

Evolutions possibles :

- Cadre de santé [Fiche métier](#)
- Directeur des soins dans un établissement de santé [Fiche métier](#)

* Enquête insertion NA de 2020

Coordonnées

IFSI / IFAS du CHNDS

2 Rue de l'abreuvoir

BP 60184

79100 Thouars

Tél : 05 49 66 47 70

Mail : ifsi@chnds.fr

Site : www.chnds.fr

Suivez-nous sur ces réseaux sociaux

ifsi.ifas.thouars



*Doc numérique
avec liens
hypertexte*

